

Fonds de capital-investissement : FCPR/FCPI/FIP/FPCI/SLP

Programme de formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation applicable aux Fonds de capital-investissement et les principales règles de fonctionnement.

Description / Contenu

PRINCIPES DIRECTEURS ET CADRE JURIDIQUE

- La réglementation applicable aux fonds de capital-investissement
- Les différents types de fonds de capital-investissement : FIA, autres FIA, FCP et structures sociétaires
- Les différents types de gestionnaires de FIA : AIFM, régulés, enregistrés
- Les organes de gestion et de contrôle des fonds : société de gestion et sa gouvernance, dépositaire, commissaires aux comptes, les comités de gouvernance des fonds
- La constitution des fonds : agrément AMF ou régime déclaratif, documents constitutifs, formalités administratives et fiscales, montant minimum de l'actif

DIFFÉRENTS TYPES DE FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

- Comparatif fonds ouvert au public –agréés– et Fonds réservés aux investisseurs professionnels – régime déclaratif
- Les ratios juridiques et fiscaux d'investissement, les délais d'investissement
- Les éléments de calcul des ratios d'investissement
- Les spécificités du Fonds Professionnel Spécialisé/SLP

PRINCIPALES CLAUSES DES RÈGLEMENTS

- Clauses communes à tous les fonds de capital-investissement : orientation de la gestion, durée de vie, souscription-rachat-cession des parts, valorisation des parts...
- Clauses spécifiques aux fonds "non professionnels" : frais, droit d'entrée, libération des parts, risques...
- Clauses spécifiques aux fonds "professionnels" : règles de gouvernance, modalités de souscription, mode de libération des parts, organisation financière...

FONCTIONNEMENT DES FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

- La gestion de l'actif et du passif du fonds de capital-investissement
- Relations entre société de gestion, dépositaire et porteurs de parts

STRUCTURATIONS COMPLEXES

- Prise en compte des contraintes d'investissement des investisseurs internationaux
- Fonds à compartiments, fonds parallèles, fonds *master/feeder*
- Financement des fonds de capital-investissement (*equity bridge facilities*)

ASPECTS FISCAUX

- La fiscalité des fonds de capital-investissement
- La fiscalité des porteurs de parts du fonds de capital-investissement
- La fiscalité du *carried interest*

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- Un questionnaire d'évaluation des acquis mesurant l'atteinte des objectifs pédagogiques est proposé en fin de formation.
- Un questionnaire "à chaud" évaluant la satisfaction globale est envoyé une heure après la formation.
- Un questionnaire "à froid" portant sur la mise en œuvre des acquis est envoyé 2 mois après la formation.

ACCESSIBILITÉ DE NOS FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe de l'Académie France Invest est formée à l'accueil d'un public en situation de handicap et est en lien avec les différents réseaux partenaires ([AGEFIPH](#), [CAP EMPLOI](#) et [MDPH](#)).

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de suivre nos formations dans les meilleures conditions, l'équipe de l'Académie France Invest se tient à leur disposition pour trouver la solution adaptée à chaque situation et anticiper les aménagements nécessaires.

Public visé

- Collaborateurs des sociétés de gestion de fonds de capital-investissement, banquiers dépositaires, avocats, juristes.
- Toute personne souhaitant s'initier aux spécificités des fonds de capital-investissement.

Prérequis

- Justifier d'1 à 2 ans minimum d'expérience en fonds de capital-investissement, cabinet conseil et compliance, banque d'affaires, dépositaire ou expertise comptable.

+ pédagogiques

- Les exposés des intervenants seront complétés d'exemples opérationnels issus de leur pratique professionnelle.
- Un support pédagogique sera mis à disposition des participants.

Intervenant.e.s

- Antoine Sarailier, Marchés de Capitaux Internationaux / Fonds d'Investissement, A&O Shearman
- Donia Keriche, Avocat à la Cour, A&O Shearman
- Benjamin Lacourt, Counsel – Marchés de Capitaux Internationaux / Fonds d'Investissement, A&O Shearman
- Chery Romane, Avocate, A&O Shearman

Nos formateurs sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine. Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Informations pratiques

- Participants : 16 maximum
- Durée : 1 jour (7 heures)
- Horaires : 9 h / 17 h 30
- Déjeuner offert
- Lieu : Paris



Tarifs

- 1 209,00 €HT* / 1 019,00 €HT**

(*) Tarif pour les non membres France Invest

(**) Tarif pour les membres France Invest

Renseignements

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : formation@franceinvest.eu

Dernière mise à jour du programme : 06/11/2024